

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00382

Numéro SIREN : 389 586 728

Nom ou dénomination : FMDP

Ce dépôt a été enregistré le 23/03/2018 sous le numéro de dépôt A2018/008124

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

LYON

A2018/008124



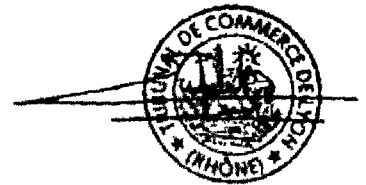
5007196

Dénomination : FMDP
Adresse : rue du Midi 69960 Corbas -FRANCE-

n° de gestion : 2016B00382
n° d'identification : 389 586 728

n° de dépôt : A2018/008124
Date du dépôt : 23/03/2018

Pièce : Décision(s) des associés du 01/03/2018



5007196

FMDP
Société par actions simplifiée
au capital de 152,45 euros
Siège social : RUE DU MIDI, 69960 CORBAS
389586728 RCS LYON

LES SOUSSIGNES :

Monsieur PASCAL MERLIN
Madame DOMINIQUE MERLIN

Détenant ensemble 10 actions, soit la totalité des actions de la société par actions simplifiée FMDP désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société FMDP et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et de l'article 17 et 21 des statuts,

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- le rapport du Président,
- le texte des projets de décisions,

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes portant sur :

- Nomination d'un Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide de nommer en qualité de Directeur Général, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

Madame DOMINIQUE MERLIN
Née à LYON le 13 juin 1960
De nationalité Française
Demeurant RUE DU MIDI, 69960 CORBAS.

Conformément aux dispositions des statuts, Madame DOMINIQUE MERLIN disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux dispositions des statuts, Madame DOMINIQUE MERLIN aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

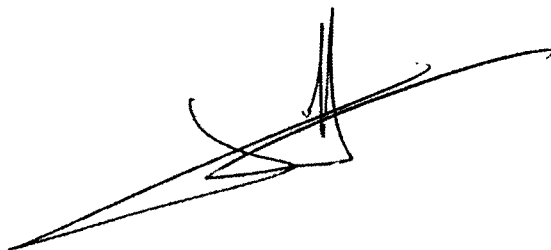
DM gm

DEUXIEME DECISION

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

Fait à CORBAS
Le 01 mars 2018

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Malin', written in a cursive style.A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, sweeping lines that form a stylized, abstract shape.